

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 020-3959/18/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Cap Au Nord pour la mise en œuvre du Plan de Déplacement Inter-Entreprises sur le territoire du nord de Marseille
MET 18/6702/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques. Les Plans de déplacements inter-entreprises sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...)

Dans ce cadre la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité favoriser par la mise en place d'un soutien financier le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un PDIE

Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes et ambitieuses,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés, dans le temps,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative à l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018**

Créée en 2008 de la fusion entre les associations Arnavant et Entrepreneurs en Zone Franche, Cap Au Nord Entreprendre est une association très structurée regroupant plus de 200 entreprises sur le territoire du nord de Marseille (XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e arrondissements).

De manière parallèle aux nombreuses politiques axées sur le secteur des quartiers du nord de Marseille, l'association Cap Au Nord Entreprendre a initié des démarches dans le but de renforcer l'attractivité économique et l'accès à l'emploi de son territoire. Ainsi, l'association, dans le souhait de dynamiser le développement économique de Marseille Nord, a mis sur pied un Plan de Déplacements Inter-Entreprises, regroupant différentes actions innovantes, comme la création d'une plateforme de services de mobilité à fort impact social « *Nord we go* ».

À ce titre, l'association avait sollicité un soutien de la Métropole Aix Marseille Provence à hauteur de 10 000 €. Au regard du dossier de demande de subvention déposé pour l'exercice 2017, la Métropole envisageait un soutien de 9 000 € qui n'a pu être approuvé.

Ce programme initié en 2017 est appelé à se poursuivre et se renforcer en 2018.

Conséquence de ce programme d'action pluriannuel structuré et ambitieux, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association Cap Au Nord Entreprendre dans le cadre de son programme d'activités d'intérêt général et assurer son soutien aux formes d'initiatives qui promeuvent la fédération des acteurs et la mutualisation des moyens sur son territoire en lui attribuant une subvention de 18 000 euros.

Compte tenu des objectifs de l'association, par dérogation au Règlement budgétaire et Financier, il est proposé d'octroyer une subvention de 27 000 € permettant la réalisation des actions sus mentionnées pour les années 2017 et 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur du développement économique de son territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions de l'association Cap au Nord Entreprendre pour son plan de déplacements inter-entreprises .

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 27 000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre pour son plan de déplacements inter-entreprises .

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique A710 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS